

Aménagement du quartier de Portez, Sainte Barbe, Sainte Geneviève.

1. A nos lecteurs,

Bonjour à toutes et tous,

La semaine passée, une maladresse bien involontaire a rendu visible les adresses courriel des destinataires de la « feuille-info » qui la reçoivent par voie électronique.

Ces adresses n'ont pourtant, et bien entendu, pas vocation à être communiquées à des tiers.

Nous vous présentons nos plus sincères excuses pour cet incident malheureux et vous garantissons que tout est mis en œuvre pour que cela ne se reproduise pas.

Au mépris des règles relatives à la protection des données personnelles, certains se sont crus autorisés à utiliser vos adresses, et à nouveau à les communiquer à des tiers, pour vous diffuser un texte obscur, plagiat maladroit de documents disponibles sur internet, et pour vous inviter à signer une pétition contre les aménagements urbains mis en œuvre dans le quartier de Portez.

Nous condamnons très vivement cette initiative et l'utilisation fautive de données diffusées par erreur.

Vous trouverez à suivre les éléments d'explication qui vous rassureront sur la pertinence des aménagements mis en œuvre.

2. Le Projet d'aménagement du quartier de Sainte Barbe, Portez, Sainte Geneviève.

Quelques personnes ne se satisfont pas du projet d'aménagement du secteur de Sainte Barbe, Portez et de la rue Sainte Geneviève et invitent les conquétos à signer des pétitions « contre » cette opération, qui serait illégale, aurait été conçue sans concertation et ne respecterait ni le code de la route, ni des décrets relatifs au stationnement ni les droits des personnes à mobilité réduite... Rien que ça !

Ces personnes se sont déjà fait connaître en mairie, certaines déplorent de ne plus pouvoir stationner au plus près de la plage, d'autres s'agacent et n'admettent pas que du stationnement soit prévu à proximité de leur domicile.

Il nous semble important de vous le préciser pour que vous compreniez le sens et le contexte de leur démarche.

Car, contrairement à ce qui est soutenu, notre projet est parfaitement conforme à l'ensemble des règles en vigueur.

Il est conçu pour rendre, dans les meilleures conditions de sécurité, toute leur place aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, en organisant le stationnement et en évacuant les véhicules de la **corniche de Portez qui devient une promenade piétonne** d'agrément et non plus un parking sauvage.

Cette approche permet de calmer les flux de circulation et assure la sécurité des déplacements piétons ; elle rationalise le stationnement déporté à quelques dizaines de mètres de la plage et remet en valeur un site exceptionnel, où le plaisir de la promenade pourra être savouré par tous.

L'aménagement, très respectueux des lieux, valorisera, dans l'intérêt de tous, riverains, usagers et visiteurs, l'entrée sud du bourg et les abords de la Pointe Sainte Barbe et de la Plage de Portez.

Il offrira également à l'hôtel Sainte Barbe, nouveau moteur du développement économique durable de la commune, un écrin à sa mesure.

Il est bien entendu prévu de faciliter l'accès à la plage des personnes à mobilité réduite, qui bénéficieront de la mise à disposition d'un chariot de mise à l'eau.

Contrairement à ce qu'écrivent les pétitionnaires, qui ont mal lu ou mal compris les plans disponibles en Mairie, il n'est pas questions de faire stationner les automobiles sur les trottoirs et la liaison piétonne entre le quartier de Portez et le bourg sera garantie sur des itinéraires sécurisés.

Ce projet est exigeant et ambitieux, ses deux premières phases, actuellement en cours de réalisation, ont été **approuvées par les élus à l'unanimité par plusieurs délibérations**, pour adopter les autorisations de programmes, pour demander les subventions afférentes, désigner les entreprises attributaires des marchés (10 avril 2017, 20 novembre 2017, 21 décembre 2017, 18 décembre 2018, 12 avril 2019).

Ces délibérations, présentées lors de séances publiques du Conseil, n'ont jamais été contestées.

Deux réunions publiques ont été organisées pour présenter et discuter ce projet, les 24 janvier 2017 et 29 octobre 2018, elles ont connu un grand succès d'affluence et les participants n'ont pas remis en question les principes de l'aménagement, bien au contraire.

Cette opération est co-financée par d'importantes subventions de la part de l'Etat et bientôt du département et de la région ; **il est donc hors de question de la modifier** parce qu'elle contrarie un riverain qui ne supporte pas l'idée que du stationnement soit proposé près de son domicile ou parce qu'elle implique que, à l'avenir, certains usagers de la plage doivent marcher quelques dizaines de mètres pour gagner leur voiture.

Nous sommes fiers de ce projet, dont vous pouvez librement consulter les plans sur le site internet de la commune (www.leconquet.fr rubrique « Portez ») ou en Mairie ; il nous semblait important de vous le faire savoir.